

Initiative Nationale pour la Protection Sociale -INPS- « SUQALI JABOOT »

I- Contexte et justification

Le Gouvernement du Sénégal a réalisé d'importants progrès dans le domaine des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la lutte contre la pauvreté malgré la crise économique internationale avec ses conséquences dévastatrices sur les conditions de vie des populations, principalement les Groupes vulnérables avec notamment la flambée des prix des produits alimentaires, du carburant et du gaz.

Devant l'ampleur des charges sur le budget national, d'importantes réformes ont été entreprises par l'Etat en fin 2008 avec la suppression des taxes d'exonérations fiscales et l'arrêt de la subvention sur le riz et autres produits de base (lait, sucre, huile, etc.) représentant un coût excessivement élevé pour l'Etat (3 à 4% du PIB) sans aucune garantie d'un ciblage efficace et en faveur des Groupes vulnérables.

Face à cette situation, le Chef de l'Etat, Son Excellence Maître **Abdoulaye WADE**, a réaffirmé, lors de l'ouverture des assises nationales de l'action sociale, tenues en Août 2008, l'impérieuse nécessité de procéder à l'extension de la protection sociale au profit des couches les plus vulnérables de la population, à travers un système de solidarité à la base, et de développement de stratégies d'autonomisation des familles et des communautés dans une perspective d'équité et d'égalité de genre.

A cet effet, le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance qui a pour missions, entre autres, de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de politique pour l'équité et l'égalité entre les sexes, de protection et de promotion des groupes vulnérables, a mis en place, à travers le cadre de dépenses sectorielles à moyen termes, des projets et programmes pour renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources aux groupes vulnérables, améliorer l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités de création de richesses, afin de leur garantir une pleine jouissance de leurs droits et actifs économiques.

Dans le cadre des orientations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui se résume comme suit :

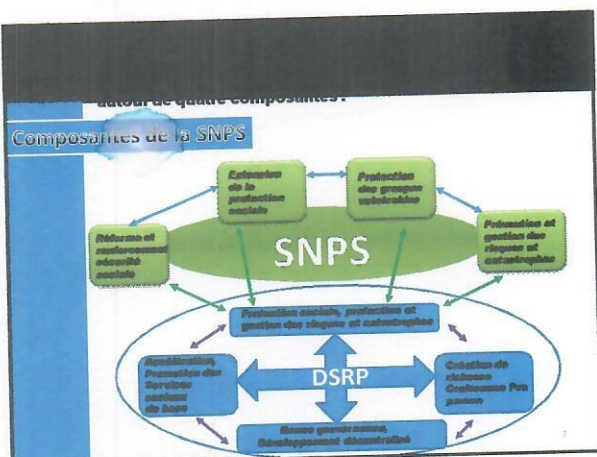


Le diagnostic réalisé durant le processus participatif du DSRP I sur les causes et déterminants de la pauvreté, avait mis en évidence la faiblesse, voire l'absence de protection sociale et de mécanismes de gestion des risques comme un des facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté. Ces risques sont liés aux facteurs de vulnérabilité qui sont à la fois économiques, environnementaux, naturels, voire politiques.

Par ailleurs, le rapport de la Revue du DSRP2 a noté, malgré les efforts consentis, la faiblesse des ressources mobilisées pour la protection sociale des groupes vulnérables, l'absence de nouveaux programmes stratégiques, la non mise en œuvre des lignes d'actions ciblées dans la matrice des mesures du DSRP et l'absence de ressources financières.

Dans le souci d'une meilleure prise en charge des groupes vulnérables il a été élaboré et mis en place la Stratégie Nationale de Protection Sociale qui constitue un des axes majeurs du DSRP, celle-ci vise à :

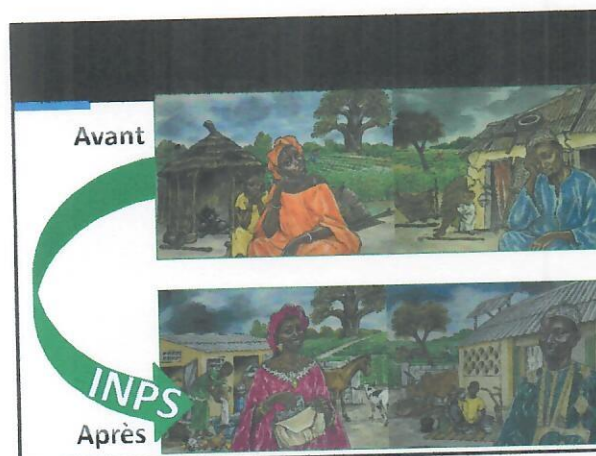
- ✓ garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ;
- ✓ augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale notamment à travers les mutuelles de santé ;
- ✓ améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ;
- ✓ garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables ;
- ✓ renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.



SUQALI JABOOT

Le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance, conscient de l'urgence des réponses à apporter à la demande sociale des populations exposées à la précarité, à la vulnérabilité, à l'exclusion sociale et aux chocs économiques et naturels, a décidé de procéder, sans délai, à un **réajustement social**, à travers un nouveau programme intitulé **Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes Vulnérables « INPS »**, en wolof « **SUQALI JABOOT** ».

II- Vision et objectifs de l'Initiative Nationale « Suqali Jaboot »



2.1 Vision de l'INPS

La vision qui sous-tend l'Initiative Nationale **SUQALI JABOOT** épouse celle du DSRP qui s'appuie sur une philosophie partagée par tous les sénégalais et sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui :

- sacralisent le **travail** considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour s'affranchir de la pauvreté;
- élevont la **solidarité** au rang de paradigme de développement;
- et considèrent enfin la **paix et la sécurité humaine** comme préalables à tout développement.

Cette vision établit un **lien fort** entre la **croissance et l'obligation de solidarité** dans une même finalité de développement humain global. Cette axiomatique de la solidarité qui place le renforcement du capital social, ceux du capital économique et du capital humain comme devant aller de pair constitue également les fondements des options partagées sur le plan international de démocratie et de justice sociale traduites dans les OMD et le NEPAD ».

2.2 Objectifs

Objectif global : Contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés)

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables;
- Renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base;
- Favoriser l'accès des Groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels;
- Améliorer l'accès des Groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base;
- Favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs;
- Assurer le suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire.

III- Stratégie de Mise en Œuvre

La stratégie de l'Initiative Nationale sera basée sur la **Stratégie Accélérée de Développement des Compétences « SADEC »** constituée de 3 leviers fondamentaux :

1. LIRE EN CONFIANCE DES COMMUNAUTÉS

- ✓ Organisation de campagnes d'information de communication et de mobilisation sociale et d'IEC;
- ✓ Partage de la bonne information entre les différentes catégories sociales et les acteurs clés : élus, communautés de base, services techniques et privés;
- ✓ Donner la parole à ceux qui n'ont jamais parlé : Femmes, jeunes, les personnes en situation de handicap et les exclus ...



12

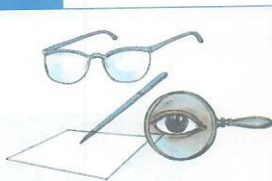
3.2. LA PLANIFICATION PARTICIPATIVE ET LA FORMATION EN ACTION



- ✓ Favoriser la mobilisation des famille et acteurs autour d'un projet porteur d'espoir MP ou SP dès la planification participative;
- ✓ Avoir un système d'apprentissage par processus et par la pratique (APP) et apprendre par l'erreur;
- ✓ Développer l'appui / conseil
- ✓ Avoir un noyau de compétence capable de démultiplier la formation (APDC).

14

3.3 SUIVI EVALUATION PARTICIPATIF PAR LES COMMUNAUTÉS



- ✓ Renforcer les capacités des communautés et des autres acteurs (élus, SDA) pour un suivi participatif de l'exécution et de la mise œuvre des MP et SP;
- ✓ Avoir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, un système de collecte et d'analyse conduit par les principaux acteurs;
- ✓ Favoriser la diffusion de l'information et la re planification des actions.

15

La SADEC constituera le dispositif transversal d'intervention dans les différents domaines retenus par l'Initiative.

Elle sera fondée sur le développement, chez les communautés de base et Groupes vulnérables ciblés, de la capacité de **réaliser leurs propres initiatives productives et d'autonomisation socio-économique** à travers la mise en **confiance**, le **leadership**, le **transfert direct de responsabilités**, etc.

La démarche pédagogique « Learning by doing » sera systématisée avec un effet Démultiplicateur à partir d'une **masse critique d'agents relais communautaires appelés Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires « APDC »** constitués d'acteurs locaux initiés et formés aux techniques d'organisation, de mobilisation sociale, d'animation et de dynamique communautaire, de communication, de leadership chargés de démultiplier leurs connaissances et savoir faire pour le grand nombre et de jouer le rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les populations.

16



Ainsi, la **Spirale du savoir** va se développer à l'intérieur de la communauté à travers les noyaux de compétences communautaires.

17

Les APDC seront organisés, encadrés et formés dans les différents domaines d'intervention :

- ✓ Gestion et maintenance des infrastructures de base
- ✓ Activités Génératrices de Revenus et Micro finance
- ✓ Suivi évaluation participatif
- ✓ Information et Communication pour un changement de comportements
- ✓ La planification participative et responsable
- ✓ Gestion des conflits sociaux
- ✓ Protection sociale

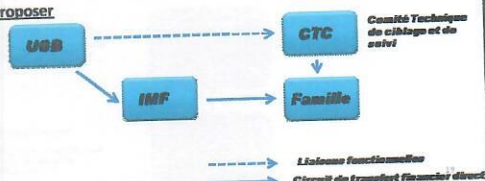
L'Initiative sera développée autour d'un partenariat entre l'Etat, les populations, les Collectivités Locales, la société civile, les partenaires techniques et financiers et tout autres cadres de concertation de défense et de protection des groupes vulnérables. Les rôles et responsabilités de différentes parties prenantes seront définis dès le départ pour éviter toute duplication entre les différents acteurs de l'Initiative.

18

Schéma circuit Cash Transfer

S'agissant des programmes spécifiques de cash Transfer numériques ou en nature, le circuit de transfert est direct selon le processus Top Down à travers les IMF, la Poste Finance, les Banques et toutes autres formes de transfert notamment les TIC selon le cycle suivant :

Schéma à proposer



Le cash transfert peut se faire de manière conditionnelle ou non mais vise à renforcer les capacités économiques des familles à prendre en charge leurs enfants.

Le système du « Portage » sera utilisé pour la procédure de financement des AGR initiées par les APDC porteurs d'initiatives ou projets SUQALI JABOOT.



IV- Cadre organisationnel de mise en œuvre

La réussite d'une telle initiative nécessite un dispositif institutionnel et organisationnel efficace et flexible du point de vue du processus décisionnel et de satisfaction de la demande sociale.

La mise en œuvre de la SADEC qui devra déboucher sur une identification et une évaluation correcte des besoins des communautés, passe nécessairement par le recours à des Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC) qui sont des volontaires du développement à la base, épousant la philosophie, les principes directeurs et le mode opératoire de l'initiative. Ils jouent le rôle de relais entre les services déconcentrés du ministère et les communautés en vue de renforcer la qualité de services offerte. Ils assurent des activités d'encadrement de proximité à travers l'IEC, la médiation sociale, la santé, la prise en charge des enfants particulièrement de la petite enfance, les évaluations participatives des situations de référence des besoins, l'appui à la formulation des Micro-Projets (MP) et Sous-Projets (SP), le suivi-évaluation participatif, les facilitations des échanges d'expérience entre bénéficiaires de zones d'intervention différentes.

4.1. L'existence d'un Cadre de concertation au niveau régional, départemental et local

Le cadre de concertation est composé de :

Au niveau régional :

L'autorité administrative
Les services régionaux du ministère (développement communautaire, action sociale, Cases des tout-petits, CSA) ou les autres services techniques de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre
Les projets et programmes du Ministère
Les élus.

Son rôle sera de coordonner et d'harmoniser les différentes interventions du ministère. Il se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin.

Au niveau départemental :

L'autorité administrative
Les services départementaux du ministère (développement communautaire, action sociale, CEDAF, Cases des tout-petits, CSA) ou les autres services techniques de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre
Les projets et programmes du Ministère
Les élus

Son rôle sera de planifier, de suivre et d'évaluer l'exécution des différentes activités du ministère. Il se réunit une fois tous les deux mois.

Au niveau local :

- ✓ L'autorité administrative
- ✓ Le chef de village ou chef de quartier
- ✓ Les élus locaux
- ✓ L'APDC
- ✓ Les conseils de village ou de quartier
- ✓ Les représentants des bénéficiaires ou OCB
- ✓ Les personnes ressources

Son rôle sera de :
• Assurer le suivi-évaluation participatif des différents micro projets et sous projets financés par les Programmes et Projets du Ministère;
• Participer au Programme de renforcement des capacités ;
• Jouer le rôle de médiateur social.

Il se réunit au mois une fois par mois ou chaque fois que de besoin.